

Commune d'Agde
PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)

O · · · · · er vitudes d'Utilité Publique

D@ 'Uddfci j f`Yb`7cbgY]`a i b]V]dU`Xi`% #&#&\$%*`
`Yh'a]g'{'`^ci f`Yg'&(#\$) #&\$%*`Yh`%\$#%#&\$%*

Code / Intitulé de la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui l'a instituée	Destinataire de la servitude Gestionnaire
A1 – Protection des sites Servitude des bois et forêts soumis au régime forestier			
AC1 – Monuments historiques Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits – Loi de 1913	AVAP et périmètres de protection des Monuments Historiques		STAP 34 Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Salle l'Evêque – CS49020 34967 Montpellier cedex 2
AC2 – Sites et monuments naturels classés Servitude de protection des sites et monuments naturels classés	Site classé du Canal du Midi	Décret du 25 septembre 2017	STAP 34 Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Salle l'Evêque – CS49020 34967 Montpellier cedex 2
AC3 – Réserves naturelles Servitude de protection autour des réserves naturelles	Réserve naturelle de l'étang du Bagnas	Arrêté du 17 juillet 1984	STAP 34 Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Salle l'Evêque – CS49020 34967 Montpellier cedex 2
AR1 – Navigation maritime Servitude relative aux postes électrosémaphoriques, les mers et les phares de la marine militaire	Pic St Loup – sémaphore d'Agde (G2D n°340 003 501)	Loi du 18 juillet 1895 modifiée par la loi du 27 octobre 1961	EID 125 Avenue de Lodève BP6066 34030 Montpellier Cedex 1
EL9 – Littoral Servitude de passage des piétons sur le Littoral	Servitude longitudinal à la mer Méditerranée	En vertu des dispositions reprises aux articles L.321-9 et 10 du Code l'Environnement et L.160-6 et suivants du Code de l'Urbanisme	DOTM 34 Direction Départementale des territoires et de la Mer Service d'aménagement territorial Ouest Impasse Joseph Barrière B.P. 738 34 521 Béziers Cedex
EL11 – Servitude d'interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération			
I3 – Servitude portant règlement de sécurité sur les canalisations de transport de gaz combustibles...	DN 150 FLORENSAC - AGDE	Arrêté du 4 août 2006	GRT Gaz - Pôle Exploitation Rhône Méditerranée - Equipe Régionale Travaux Tiers Évolution des Territoires 33 rue Pétrequin BP 6407 69 413 LYON Cedex 6

Code / Intitulé de la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui l'a instituée	Destinataire de la servitude Gestionnaire
I4 – Electricité Servitude relative à l'établissement de canalisations électriques			
PT1 – Télécommunications Servitude relative aux transmissions radioélectrique concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques			
PT2 – Servitude Radioélectrique Servitude de protection contre les obstacles sur le parcours de faisceau hertzien	Sémaphore d'Agde - Mont St Loup (N° CCT 034 006 004) et sémaphore Fort Richelieu de Sète (N° CCT 034 006 003).	Décret du 02 février 2001 -JO du 09 février 2001	<i>Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense (USID) de Montpellier</i> BP 6066 34 086 MONTPELLIER Cedex 4
PT2 – Servitude Radioélectrique Servitude de protection contre les obstacles sur le parcours de faisceau hertzien	Sémaphore d'Agde - Mont St Loup (N° CCT 034 006 004) et sémaphore de Leucate (N° CCT 011 006 005).	Décret du 02 février 2001 -JO du 09 février 2001	<i>Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense (USID) de Montpellier</i> BP 6066 34 086 MONTPELLIER Cedex 4
PT3 – Télécommunications Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques			
T1 – Servitude relative aux chemins de fer			
FH – Servitude radioélectrique contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien	- Mont Saint Loup (n°034 014 0166) - De Pézenas/Le Larzac (n°034 014 0164) à Mont Saint Loup (n°034 014 0166)		

Code / Intitulé de la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui l'a instituée	Destinataire de la servitude Gestionnaire
<p>PM 1 - Risques naturels</p> <p>Servitude résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles</p>	<p>PPRI « de la vallée de l'hérault »</p>	<p>Approuvé par arrêté préfectoral du 23 novembre 1999 . La doctrine submersion marine a été signée par le Préfet le 02 octobre 2008</p>	<p>DDTM 34</p> <p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer</p> <p>520 Allée Henri II de Montmorency CS60556</p> <p>34 064 Montpellier Cedex 2</p>
<p>T1 - Relative aux chemins de fer</p>		<p>Instituée par la loi du 15 juillet 1945</p>	<p>SNCF</p> <p>Direction de l'immobilier Délégation territoriale immobilière Méditerranée Pôle gestion des actifs Tour Méditerranée 65 Avenue Jules Cantini 13298 MARSEILLE Cedex 20</p>
<p>T4 - Relations aériennes</p> <p>Servitudes aéronautiques de balisage (aérodromes civils et militaires)</p>			
<p>T5 - Relations aériennes</p> <p>Servitude aéronautique de dégagement</p>	<p>Aéroport de Béziers Cap d'Agde en Languedoc</p>		<p>DDTM 34</p> <p>Service d'Aménagement du Territoire Est</p> <p>Subdivision des Bases Aériennes</p> <p>Aéroport de Montpellier Méditerranée 34 134 Mauguio Cedex</p>